

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille dix, le onze mai, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 mai 2010

Conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Procuration : 1
Votes : 21

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2010

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

MARTINI Geneviève a donné procuration à POURTIER Yvette

Excusées : GAVANON Michel, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2010 est adopté à l'unanimité.
Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Chutes de neige 2010 : demande d'aide exceptionnelle

Rapporteur : Max GILLES

Suite aux épisodes neigeux du début d'année 2010, des demandes d'aides exceptionnelles ont été adressées au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et au Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Il a été présenté les dossiers de réfection de voiries fortement détériorées par les intempéries et les périodes de gel et de dégel :

- Du chemin du Mas de Peyron pour 26 795,32 € HT ;
- Du chemin Notre Dame pour 108 391,26 € HT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour confirmer ces demandes d'aides financières exceptionnelles.

1.2. Ligne de trésorerie 2010

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Patrick DELAIR, employé à la Société Générale, quitte la séance, ne participant ni au débat, ni au vote.

La ligne de trésorerie est caduque depuis le 24 avril 2010. Il convient donc d'autoriser la renégociation d'une nouvelle ligne de trésorerie de 500 000 €.

En 2009, le choix du Conseil s'était porté sur un produit de la Caisse d'Épargne : une ligne interactive EONIA d'un montant de 500 000 € + marge de 1,20 % et 500 € de frais de dossier.

Il est demandé une ligne interactive, avec tirage et remboursement par Internet. Trois organismes ont été contactés : le Crédit Agricole, la Société Générale et la Caisse d'Épargne.

Les propositions reçues sont présentées en séance :

- La Caisse d'Épargne propose une ligne interactive de 500 000 € EONIA + marge de 0,65 % et 500 € de frais de dossier.
- Le Crédit Agricole (pas de ligne interactive) : EONIA + marge de 1 %, le tirage doit être au minimum d'un montant de 25 000 € ; deux tirages maximum/mois ; la commission de dossier est de 0,10 soit 500 €.
- La Société Générale (pas de ligne interactive) : EONIA + marge de 0,65 %. Les fonds doivent être demandés avant 11 heures et 1 000 € de frais de gestion.

Il est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne, la mieux adaptée aux besoins.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la proposition de la Caisse d'Épargne qui propose une ligne interactive EONIA d'un montant de 500 000 € + marge de 0,65 % et 500 € de frais de dossier.

1.3. Régie crèche : suppression

Rapporteur : Françoise BASNEL

Le Conseil municipal du 16 octobre 2001 a institué une régie de recettes pour l'encaissement des participations des familles pour les enfants fréquentant la crèche et la Halte-garderie "La Cabriole".

Depuis la délégation de la gestion de ce service à la société Défi Crèche, cette dernière encaisse directement la contribution des familles.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour supprimer la régie de recettes créée auprès de la commune.

Il émet un avis favorable au règlement intérieur présenté en séance.

1.4. Indexation contrats eau – assainissement

Rapporteur : Patrick DELAIR

Les contrats de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement prévoient des coefficients de révision applicables à la rémunération du fermier d'avril 2010 à mars 2011 :

- facturation eau = coefficient de réévaluation = 1,0924 (1,0795 en 2009)
- dotation aux renouvellements eau = 1,1874 (1,1689 en 2009)
- facturation assainissement = 1,0912 (1,0828 en 2009)
- dotation aux renouvellements assainissement = 1,1874 (1,1689 en 2009)

Tarifs	Bases 2004	A partir du 1/04/2010	Rappel 2009
Prime fixe semestrielle eau	7,50 €	8,19 €	8,10 €
Mètre cube eau	0,500 €	0,55 €	0,54 €
Compteur eau	5 500 €	6 530,70 €	6 428,69 €
Branchement eau	8 000 €	9 499,20 €	9 350,82 €
Électromécanique eau	3 500 €	4 155,90 €	4 090,99 €
Réseaux eau	7 000 €	8 311,80 €	8 181,97 €
Prime fixe semestrielle assainissement	10,00 €	10,91 €	10,83 €
Mètre cube assainissement pour raccordés	0,32 €	0,35 €	0,32 €
Forfait m3 assainissement pour non raccordés	38,40 €	41,90 €	41,58 €
Équipement assainissement	3 550 €	4 215,27 €	4 149,43 €
Branchement assainissement	5 000 €	5 937,00 €	5 844,26 €

Pour rappel, la surtaxe communale fixée en 2004 est de :

- eau – part fixe semestrielle = 6,78 €
- eau – m3 facturé = 0,32
- assainissement – part fixe semestrielle = 0 €
- assainissement – m3 facturé = 0,14 €

Le Conseil Municipal prend bonne note des nouveaux tarifs applicables à la rémunération du fermier d'avril 2010 à mars 2011.

1.5. Etat de non valeurs

Rapporteur : Marc TROUSSEL

M. ARTAUD, Receveur municipal, demande à la collectivité d'admettre en non valeur les créances de 12 administrés, principalement au titre de la redevance ordures ménagères, pour un montant total de 1 978,42 €. Les créanciers ont fait l'objet de PV de carence, d'adresse inconnue ou sont décédés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non valeur les créances de 12 administrés pour un montant total de 1 978,42 €.

2. Personnels

2.1. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de permettre l'avancement du personnel communal ayant soit réussi les examens professionnels nécessaires à un changement de grade, soit qui en remplit les conditions d'ancienneté et permettre la pérennisation du personnel communal, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Poste créé	Poste supprimé	Date d'effet
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe		1 ^{er} février 2010
Agent social 1 ^{ère} classe	Agent social 2 ^{ème} classe	1 ^{er} juillet 2010
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 ^{er} juillet 2010

Le Conseil Municipal autorise par 20 voix pour et une abstention la suppression et la création de ces postes à temps complet.

Le conseil municipal décide par 20 voix pour d'adapter le régime indemnitaire de la collectivité afin de tenir compte de ces nouveaux postes.

2.2. Recours au contrat d'engagement éducatif

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La loi autorise depuis 2006 les collectivités locales à recruter des animateurs en contrat d'engagement éducatif (CEE). Il est proposé de faire appel à ce type de contrat pour le recrutement des animateurs de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de l'été, selon le barème suivant :

- titulaire du BAFD ou équivalent.....	6,25 x taux horaire smic / jour travaillé				
- titulaire du BAFA.....	5,50 x	-	-	-	-
- stagiaire.....	4,00 x	-	-	-	-
- non diplômé > 18 ans.....	3,25 x	-	-	-	-
- non diplômé < 18 ans.....	3,00 x	-	-	-	-

Le taux horaire du SMIC est à 8,86 €.

22 personnes seront recrutées en juillet et 15 le seront en août.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour le recrutement des animateurs ASLH selon le barème indiqué ci-dessus.

De plus, la municipalité propose un camp d'ados aux jeunes de 13 ans et demi à 16 ans et demi, du 2 au 9 août en Corse. 12 enfants sont inscrits à ce séjour et la commune a recruté 2 animateurs mis à la disposition de l'association Vacances Evasion (Le Thor – 84) qui organise le séjour. Beaucoup d'activités sont prévues pour un montant total du séjour de 444 € par enfant auxquels sont déduits 60 € par enfant d'aide de la commune, soit un tarif aux familles de 384 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de 384 € demandé aux familles des 12 enfants inscrits au séjour qui se déroulera en Corse du 2 au 9 août.

2.3. Réorganisation du personnel administratif

Rapporteur : Marc TROUSSEL

A compter de septembre prochain, les services administratifs seront réorganisés afin que chaque agent gère un pôle de compétences thématiques. Il s'agit d'obtenir une unité d'actions, de mieux répondre aux sollicitations des habitants et usagers et de permettre de mieux se secourir en cas d'absence.

Les pôles de compétences définis seront :

- Accueil – Communication
- Etat civil – Social – Élections
- Affaires scolaires – Enfance-Jeunesse – Archives
- Comptabilité – Commandes – Cimetière
- Ressources humaines
- Cabinet du maire – Cérémonies – Assurances
- Police – gestion locative
- Urbanisme – Travaux – Bâtiments communaux
- Direction Générale des Services

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

3. Projets – Travaux

3.1. Aménagement av Barbusse : attribution du MAPA

Rapporteur : Patrick DELAIR

La consultation des entreprises, pour le projet de l'avenue Henri Barbusse, présenté lors des précédents conseils, se terminait le 16 avril 2010.

La commission d'ouverture des plis réunie le 26 avril a ouvert les offres reçues : SRV BAS MONTEL, Sarl SDRTP Région Sud, 4M PROVENCE ROUTE, SACER, ROSSI TP/SCREG et EIFFAGE/SOBECA. Les 6 offres reçues ont été jugées conformes et leur contenu analysé par la DDTM, maître d'œuvre de l'opération.

L'estimation de la DDTM était de 582 959 € HT pour la tranche ferme et 191 620 € HT pour la tranche conditionnelle (partie Sud de l'avenue) pour un total de 774 579 € HT.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission d'ouverture des plis du 3 mai 2010. Les offres ont été jugées en fonction de leur prix pour 40 % et, pour 60 %, de la valeur technique des prestations : présentation des travaux, moyens consacrés au chantier, matériaux et méthodes, contrôle et planning des travaux.

Tableau récapitulatif :

Entreprise	Montant total HT	Note technique 60 %	Note prix 40 %	Note globale	Classement
SRV BAS MONTEL	593 496,65 €	4,80	3,98	8,78	4°
SRDTP Région Sud	667 666,50 €	4,80	3,54	8,34	6°
4M PROVENCE ROUTE	589 985,75 €	5,04	4,00	9,04	3°
SACER SUD EST	596 005,50 €	5,10	3,96	9,06	2°
ROSSI TP / SCREG	593 334,06 €	5,40	3,98	9,38	1°
EIFFAGE / SOBECA	639 915,50 €	5,28	3,69	8,97	5°

La commission d'appel d'offre propose de retenir la proposition de l'entreprise ROSSI TP / SCREG. Début des travaux est prévu fin mai, pour se terminer fin septembre. Des déviations seront mises en place dans la journée pour fermer et sécuriser le chantier. La réouverture de l'avenue sera prévue le soir et les travaux seront interrompus durant le mois d'août.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la proposition de l'entreprise ROSSI TP / SCREG pour un montant total H.T. de 593 334,06 €.

3.2. Logements sociaux Chênes Verts : modification d'une construction

Rapporteur : Max GILLES

Il a été demandé de procéder au déplacement des garages des deux villas situées à l'entrée de l'opération des Chênes Verts afin d'élargir l'accès au lotissement.

Cette modification représente une plus value de 29 000 € HT qui sera réalisée par l'entreprise DUO, titulaire du marché de construction de l'opération d'UNICIL. La commune procèdera au financement de ce changement par l'intermédiaire de la convention d'aménagement foncier signée avec la société UNICIL.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour qu'il soit procédé au déplacement des garages des deux villas situées à l'entrée de l'opération des Chênes Verts afin d'élargir l'accès au lotissement, pour un montant de 29 000 € HT.

3.3. Extension du Cimetière

Rapporteur : Patrick DELAIR

Une première réunion de préparation du chantier a été effectuée avec les entreprises retenues : VERT et SPORT pour les terrassements et PRECASE pour les caveaux.

Les travaux d'implantation des caveaux et de piquetage débuteront le 17 mai. Le chantier devrait se terminer fin juillet.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

3.4. WC publics

Rapporteur : Patrick DELAIR

Les travaux d'installation des WC publics, place de la Libération ont débuté. Ils se termineront fin juin. L'entreprise CONTESTIN, sous-traitant, a débuté les travaux de raccordement et de réseaux. L'étanchéité de la dalle sera réalisée dans les prochains jours. L'entreprise MSP a mis en fabrication les éléments du WC.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

3.5. Terrains : négociations en cours

Rapporteur : Max GILLES

Comme présenté lors des précédents conseils, différents terrains sont en négociations et des compromis ont été signés. Leur estimation a été demandée au service France Domaine. Il s'agit de :

- Le Couderic Est (site de la déchetterie), parcelle BE 15 de 495 m² à acquérir auprès de M. PRADIER Augustin au prix de 1 000 €. Le compromis a été signé le 1^{er} mars dernier.
- Le Clos Serein, parcelle BP 105 de 102 m² à acquérir auprès de la famille PERROT au prix de 10 200 €. Le compromis a été signé le 1^{er} mars dernier.
- Le Clos Serein, lot A de 3 000 m², issu de la parcelle BP 110, à vendre à M. PAOLINI Serge au prix de 280 000 €. Le compromis a été signé le 11 janvier dernier.
- Le Village (près du restaurant scolaire), parcelle AB 300 de 994 m² à acquérir auprès de Mademoiselle Geneviève et Monsieur Jean-Marie BOUCHET au prix de 159 040 €. Le compromis a été signé le 15 février 2010.

Afin de réaliser un bassin de rétention dont des demandes de subvention ont été adressées au conseil général, au conseil régional et à l'Etat, des négociations ont été menées avec les propriétaires des terrains qui serviront d'emprise au bassin :

- Les Cognets – Mas de Bourdet, parcelle BT 70 de 4 230 m² située en zone NC du POS à échanger auprès de M. et Mme GROSSE Jean-Paul contre 2 lots de 800 m² chacun, aménagés sur les parcelles voisines BT 42, 117 et 187. Le compromis a été signé le 18 janvier 2010. Pour le même projet de création d'un bassin de rétention, les compromis DAMINIANI Gilbert et JAUME/DURAND avaient été conclus fin 2009.

Concernant l'aménagement du quartier La Fauvette, la commune souhaite réaliser une opération d'aménagement urbain mixant lots en accession à la propriété et logements sociaux. Les propriétaires concernés ont été contactés par la Mairie au cours de l'année 2009 et le secteur a fait l'objet d'une procédure de révision du Plan d'occupation des sols qui a abouti le 10 décembre 2009. Lors de l'enquête publique, les vendeurs ont fait part, à Mme SALOMON, Commissaire Enquêteur, de leur intention d'étudier l'inscription des parcelles leur appartenant, dans le projet d'intérêt général présenté au titre de la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Eyragues.

A cet effet, Monsieur le Maire rappelle les compromis signés avec les familles GROS, BOUCHET, VIGNE, FABRE et PIGAGLIO.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces renseignements.

3.6. Contentieux urbanisme

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire rappelle le contentieux qui oppose la Mairie à la Préfecture.

Il s'agit d'un permis de construire accordé par Monsieur le Maire à un jeune agriculteur après avoir reçu un avis défavorable de la DDTM. L'arrêté avait été déféré devant le tribunal administratif par Monsieur le Préfet qui conteste la nécessité d'avoir un logement sur le lieu même de l'exploitation et la qualité de l'eau issue d'un forage.

Le juge des référés a rejeté la requête du Préfet, a répondu sur le fond rejetant les arguments opposés par la DDTM et a condamné l'État à verser 1 000 € de dédommagement à la commune.

La Préfecture a réglé l'indemnité mais fait appel de la décision du juge auprès de la cour administrative d'appel de Marseille.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à défendre la collectivité en appel et confie cette défense à Maître IBANEZ, avocat à Aix-en-Provence.

4. Divers

4.1. Recensement de la population 2011

Rapporteur : Yvette POURTIER

Le dernier recensement de la population a eu lieu en 2006, pour une population légale de 4 303 habitants.

Les opérations de recensement ont désormais lieu tous les 5 ans et la prochaine campagne se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces renseignements et désigne Yvette POUYRTIER comme interlocutrice de l'INSEE.

4.2. Mobilier

Rapporteur : Max GILLES

Le capitaine CASTANER, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châteaurenard, demande la possibilité de bénéficier d'un bureau bois qui n'est plus utilisé dans l'ancienne Mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour cette demande.

- **Visite du journal La Provence**

Monsieur le Maire est convié à la visite du Journal La Provence le 18 mai à Marseille.

- **Marche des élus**

La 11^{ème} Edition de la Marche des Elus organisée par l'AMF 13 est prévue le 13 juin à Gréasque. Le montant de l'inscription s'élève à 15 € par personne.

- **Solidarité**

Yvette POURTIER s'est rendue à Saint-Andiol pour une réunion correspondant défense, le jeudi 6 mai, dont l'ordre du jour était consacré à la journée d'appel et de préparation à la défense.

Concernant le don que la municipalité souhaite faire à une école en Haïti, l'ambassade va être contactée pour le choix de l'école qui en bénéficiera.

Une caravane de la sécurité routière, avec participation de la Gendarmerie et des Sapeurs Pompiers, est intervenue au Lycée des Alpilles afin de sensibiliser les jeunes aux risques d'accident : des simulations de tonneaux ont été effectuées.

Yvette POURTIER présente une carte individuelle qui a été conçues pour signaler que son porteur souffre d'allergies. En cas d'accident, cette carte peut servir d'indication aux premiers secours.

- **CCAS**

Louis ROSELLO informe que les dossiers sont nombreux.

- **Environnement, circulation**

Patrick DELAIR a réuni sa commission ainsi que les commerçants du village le lundi 10 mai, afin d'étudier la faisabilité d'une zone bleue. Suite aux débats 7 commerçants se sont prononcés pour, 4 contre et 5 se sont abstenus. Il a été décidé à la demande des commerçants qu'un essai de zone bleue serait réalisé Place Jean Jaurès, Avenue Général de Gaulle, et devant la Boulangerie RABATTU.

Lors de cette réunion, ont été présentés aux commerçants les projets de parkings qui offriront environ 100 places.

- **Saint-Eloi**

Eric DELABRE remercie la municipalité pour son soutien et l'aide apportée à l'édification de l'oratoire dont l'inauguration aura lieu le samedi 12 juin à 17 heures 30.

Il rappelle le prochain concours de Labours à la Malgue.

- **Tourisme**

Christiane MISTRAL invite le Conseil Municipal au lancement du Magazine Loisirs et Découvertes en Pays d'Arles qui se déroulera le 26 mai, Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville.

Le contrat de Mademoiselle CHARDES à l'OTSI se termine en juillet. Annick AMBLARD est recrutée en contrat aidé de 26 heures sur 2 ans à compter du 1^{er} juillet, emploi qui sera pérennisé par un CDI à l'issue des 2 ans.

- **Remerciements**

Monsieur le Maire fait part des divers courriers reçus des associations ayant bénéficié d'une subvention communale : Ligue contre le cancer, Concours de la Résistance et de la Déportation.

- **Energies renouvelables**

Monsieur le Maire, Michel LEYDET, Patrick DELAIR et Bruno TERRIE se rendront au salon des énergies renouvelables qui se déroulera à Paris le 17 juin prochain.

- **Dégradations**

La municipalité déplore des dégradations survenues à la Salle des Fêtes. Vincent LESCAUT est désigné pour réformer les modalités de réservation et de location des salles municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.